

2 février 2021

PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi 2 février 2021 à 19 h 30 tenue en visioconférence sur la plateforme « Zoom ». Le lien est disponible sur le site Web de la Municipalité.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire
M. Pascal Gonnin, conseiller
M. Denis Vel, conseiller
M. Jacques Bergeron, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
Mme Suzanne Casavant, conseillère
M. Jean-Pierre Brien, conseiller

Absent :

Les membres présents forment le quorum.

Aucun invité ne s'est joint à la rencontre.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 12 janvier 2021 en visioconférence;
4. Suivi au procès-verbal;
5. Adoption des comptes payables et rapport des dépenses durant le mois s'il y a lieu;
6. Correspondance;
7. Adoption d'un règlement d'emprunt concernant la reconstruction et le rechargement de la chaussée du chemin Sainte-Anne Sud;
8. Résolution appuyant la demande de Cooptel auprès de la CPTAQ;
9. Résolution appuyant le projet de la coopérative en télécommunication Cooptel pour desservir en internet à très haut débit sur tout le territoire de la MRC du Val-Saint-François et demandant une entente particulière avec le Gouvernement provincial à cet effet;
10. Responsabilités des conseillers (ère) municipaux;
11. Achat de bacs bleus;
12. Dossier plastiques agricoles;
13. Arrangement de paiements de taxes;
14. Voirie
15. Résolution pour autoriser les dépenses concernant les travaux de nettoyage des fossés;
16. Résolution pour autoriser les dépenses concernant les travaux d'installation de ponceaux;
17. Résolution pour l'achat de ponceaux;
18. Résolution pour octroyer le contrat de fauchage des accotements;
19. Résolution pour octroyer le contrat de débroussaillage de branches côté Sud;
20. Résolution pour octroyer le contrat du balayage des rues;
21. Résolution pour autoriser l'achat de gravier concernant le rechargement des chemins;
22. Résolution pour octroyer le contrat pour le nivelage des chemins;

23. Résolution pour l'achat de l'abat poussière incluant l'épandage;
24. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
25. Comité;
26. Affaires nouvelles;
27. Période de questions
28. Levée de la session;

2021-02-11.1

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Vel
APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Bergeron
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que déposé.

ET de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Séance sur Zoom, aucun invité

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 JANVIER 2021

2021-02-12

CONSIDÉRANT QUE tous et chacun des membres du Conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie procès-verbal du 12 janvier 2021;

QU'une dispense de lecture du procès-verbal est accordée à Mme René;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Réal Vel
ET APPUYÉ PAR la conseillère Suzanne Casavant
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance de la séance régulière du 12 janvier 2020 soit adopté tel que déposé;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Points :

- M. Coutu se questionne sur la terminologie utilisée dans le règlement de taxation tel que : usager, unité, logement.

5. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES

2021-02-13

Mme René dépose les rapports des dépenses payées durant le mois s'il y a lieu et ceux à payer au conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Brien
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Vel
ET RÉSOLU

QUE les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

RECETTES du 12 janvier au 2 février 2021	7 456,59 \$
DÉPENSES D'OPÉRATIONS	66 892,61 \$
REMISE FÉDÉRALE	- \$
REMISE PROVINCIALE	- \$
FTQ	376,56 \$
TOTAL	<u>67 269,17 \$</u>
Dépense durant le mois	- \$
Salaires déboursés à la séance du conseil	2 140,30 \$
Salaires déboursés durant le mois	2 609,54 \$
Total dépenses	<u>72 019,01 \$</u>

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

6. CORRESPONDANCE

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

7. REGLEMENT NO 2021-443 DECRETANT UNE DEPENSE DE 1 099 660 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 099660\$ POUR DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION ET DE RECHARGEMENT SUR LA CHAUSSÉE GRAVELÉE DU CHEMIN SAINTE-ANNE SUD DANS LE CADRE DU PROGRAMME PIRRL POUR LA MUNICIPALITE DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

2021-02-14

RÈGLEMENT 2021-443

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle doit procéder à des travaux de reconstruction et de rechargement sur la chaussée gravelée du chemin Sainte-Anne Sud tel que démontré du plan d'intervention déposé par la MRC du Val-Saint-François; (Chemin de Sainte-Anne Sud - Chaînages 0+000 à 3+030 Segment No 137 du PIIRL (années 4 & 5));

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle a confié un mandat à Service EXP conseils aux fins de préparer des plans et devis ainsi qu'une estimation préliminaire des coûts;

ATTENDU QUE le Conseil s'est également fait confirmer une subvention aux fins de l'exécution de ces travaux, à savoir une subvention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volet redressement des infrastructures routières locales;

ATTENDU QUE ce conseil considère qu'il est équitable de prévoir une contribution de l'ensemble de la municipalité pour l'exécution de la reconstruction et de rechargement sur la chaussée gravelée du chemin Sainte-Anne Sud;

ATTENDU QUE le conseil ne dispose pas des sommes suffisantes pour faire exécuter les travaux, de sorte qu'il y a lieu d'autoriser un emprunt pour en acquitter les coûts, incluant les subventions qui seront versées sur plusieurs années ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 12 janvier 2021

IL EST PROPOSÉ PAR Réal Vel,
APPUYÉ PAR Jean-Pierre Brien

QUE le règlement numéro 2021-443 est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 PREAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 TITRE

Le présent règlement porte le titre de « Règlement no 2021-443 décrétant une dépense de 1 099 660 \$ et un emprunt de 1 099660\$ pour des travaux de reconstruction et de rechargement sur la chaussée gravelée du chemin Sainte-Anne Sud de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle.

ARTICLE 3 OBJET

Le Conseil décrète les travaux suivants :

Des travaux de reconstruction et de rechargement sur la chaussée gravelée du chemin Sainte-Anne Sud selon les plans et devis préparés par Service EXP dossier SHE-00259925 du 3 juin 2020 produits comme Annexe « A »

ARTICLE 4 DÉPENSES AUTORISÉES

Aux fins des travaux décrits à l'article 3 du présent règlement, le Conseil décrète une dépense n'excédant pas 1 099 660 \$, et incluant les frais, taxes nettes et les imprévus, telle que plus amplement détaillée à l'estimation déjà produite comme Annexe « A ».

ARTICLE 5 SUBVENTION

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement de cette partie du service de la dette toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement dans l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 6 EMPRUNT

Afin de pourvoir au paiement des travaux prévus à l'article 3, le Conseil décrète un emprunt maximal de 1 099 660 \$ pour une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 7 TAXE SPÉCIALE À L'ENSEMBLE

Pour pourvoir au paiement de 100% des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt en relation avec les travaux décrétés au présent règlement, il est par le présent règlement imposé et sera prélevé chaque année, en même temps que la taxe foncière générale, une taxe spéciale sur tous les immeubles imposables de la municipalité, sur la base de leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle en vigueur chaque année.

ARTICLE 8 AFFECTATION INSUFFISANTE

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée dans le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avèrerait insuffisante.

ARTICLE 9 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE, le 2 février deux mille vingt et un.

M. Louis Coutu, maire

Mme Majella René, Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Avis de motion : 12 janvier 2021

Adoption par le conseil : 2 février 2021

Publication de l'avis public : 3 février 2021

Tenu du registre le N/A (art 1061CM)

Adopté par l'ensemble de N/A (art 1061CM)

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

7.1 AUTORISATION POUR LE DÉPÔT DES APPELS D'OFFRES SUR LE SITE SEAO ET DANS LE JOURNAL

2021-02-14-1

PROPOSÉ PAR Susanne Casavant
APPUYÉ PAR Jaques Bergeron
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise les dépenses pour le dépôt des appels d'offres sur le site SEAO et la publication dans un journal de la région en lien avec les travaux de reconstruction et de rechargement sur la chaussée gravelée du chemin sainte-anne Sud dans le cadre du programme PIRRL pour la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle;

8. RÉSOLUTION APPUYANT LA DEMANDE DE COOPTEL AUPRÈS DE LA CPTAQ
--

2021-02-15

ATTENDU QUE la municipalité de de Sainte-Anne-de-la-Rochelle comme plusieurs municipalités de la MRC du Val-Saint-François a signé en 2019 une entente légale avec Cooptel, coopérative en télécommunication, afin d'assurer le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble des foyers et entreprises de la MRC qui ne possède pas un Internet à haut débit.

ATTENDU QUE le projet débuté en 2019 progresse bien et déjà près de 400 foyers ont été branchés par la fibre optique dans la MRC;

ATTENDU QUE pour atteindre les objectifs de la MRC, Cooptel doit notamment installer ses équipements situés dans les emprises des routes et exceptionnellement sur un terrain agricole;

ATTENDU QUE Cooptel a fait une demande à la CPTAQ afin d'installer des équipements de télécommunication pour une superficie de 17m² en zone agricole (dossier : 429821) dans la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton;

ATTENDU QUE cette demande à la CPTAQ a été appuyée par la MRC du Val-Saint-François (résolution CA-20-10-14);

ATTENDU QUE selon des informations obtenues par Cooptel, les équipements visés par le dossier 429821 à la CPTAQ sont nécessaires pour alimenter en Internet par fibre optique 6000 logements (340 bâtiments où s'exercent des activités agricoles) et ce, dans sept municipalités de la MRC du Val-Saint-François;

ATTENDU QUE la municipalité de de Sainte-Anne-de-la-Rochelle est bien au fait des délais inhérents aux demandes d'autorisation auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François est d'avis qu'offrir un Internet à très-haute vitesse aux producteurs agricoles répond aux objectifs et à la mission de la CPTAQ

ATTENDU QUE pendant la pandémie que vit présentement le Québec, l'accès à Internet est devenu un besoin critique notamment pour le télétravail et l'éducation à distance, dans ce contexte, chaque semaine compte;

IL EST PROPOSÉ PAR Jacques Bergeron,
APPUYÉ PAR Réal Vel
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de de Sainte-Anne-de-la-Rochelle demande à la CPTAQ de prioriser le dossier 429821, afin de limiter les délais dans le branchement à Internet à très haute vitesse de toute sa population;

QUE la présente résolution soit transmise à monsieur André Lamontagne, Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, à Me Stéphane Labrie, président de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, à monsieur Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation, à monsieur Gilles Bélanger, Adjoint parlementaire du ministre de l'Économie et de l'Innovation (volets économie et Internet haute vitesse) et député d'Orford, à monsieur François Jacques, député et Mégantic et à monsieur André Bachand, député de Richmond;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

<p>9. RÉSOLUTION APPUYANT LE PROJET DE LA COOPÉRATIVE EN TÉLÉCOMMUNICATION COOPTEL POUR DESSERVIR EN INTERNET À TRÈS HAUT DÉBIT SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS ET DEMANDANT UNE ENTENTE PARTICULIÈRE AVEC LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL À CET EFFET</p>

2021-02-16

ATTENDU QUE dans le cadre du programme Régions Branchées, le ministère de l'Économie et de l'innovation a sélectionné un fournisseur en télécommunication pour la MRC du Val-Saint-François;

ATTENDU QUE selon les informations transmises à la MRC du Val-Saint-François par ce télécommunicateur, le projet déposé ne couvre pas l'ensemble de la MRC du Val-Saint-François;

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a adopté une résolution (CA-20-04-10) appuyant toutes compagnies en télécommunication à déposer un

projet aux instances fédérales et provinciales afin de déployer un Internet à très haut débit, le tout, conditionnel à ce que le projet déposé offre des services couvrant l'ensemble des portes non actuellement desservi en Internet à très haut débit dans la MRC du Val-Saint-François;

ATTENDU QUE l'objectif de la MRC du Val-Saint-François est de couvrir l'ensemble du territoire en Internet à très haut débit;

ATTENDU QUE selon le communiqué de presse du ministère de l'Économie et de l'Innovation daté du 21 mai 2020 « Le gouvernement s'est engagé à ce que tous les projets permettant de fournir un accès à Internet haut débit à l'ensemble des foyers québécois soient réalisés ou en voie de l'être d'ici 2022. L'appel de projets Régions branchées constitue le premier volet du plan de déploiement pour atteindre cet objectif. »

ATTENDU QUE selon les propos du ministre de l'Économie et de l'Innovation, monsieur Pierre Fitzgibbon a rapporté dans la Presse du samedi 25 juillet 2020 indique les intentions du Gouvernement pour la suite du dossier : « Les trous qui restent dans la couverture seront comblés au cas par cas, en négociant avec les fournisseurs établis dans les régions concernées. On va dire aux telcos : “Vous avez couvert 80 % de la région, il vous manque 20 %. Qu'est-ce qu'il vous faut pour couvrir les 20 %, combien ça coûte?” », illustre M. Fitzgibbon.

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle est parmi les onze municipalités de la MRC du Val-Saint-François qui ont signé une entente liant Cooptel, coopérative en télécommunication bien établie sur le territoire depuis plusieurs décennies, aux municipalités afin de remplir l'objectif de la MRC du Val-Saint-François et celui du Gouvernement.

ATTENDU QUE les onze municipalités concernées ont accordé une aide financière à la coopérative en télécommunication, afin d'assurer le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble des foyers de la MRC qui ne possède pas un internet à haut débit selon l'étude de l'ingénierie de la MRC.

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a demandé au Gouvernement une rencontre à cet effet en Août 2020, sans recevoir de réponse (Résolution CA-20-08-11).

IL EST PROPOSÉ PAR Suzanne Casavant
APPUYÉ PAR Réal Vel
ET RÉSOLU,

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle considère qu'avec l'entente signée avec Cooptel, la municipalité considère qu'elle a atteint l'objectif du Gouvernement ;

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle demande de prendre entente avec le Gouvernement, afin que toutes les municipalités participantes à ces ententes soient dédommagées, pour les montants négociés en substitution à la responsabilité provinciale dans ce domaine.

QUE la présente résolution soit transmise à monsieur Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation, à monsieur Gilles Bélanger, Adjoint parlementaire du ministre de l'Économie et de l'Innovation (volets économie et Internet haute vitesse) et à monsieur André Bachand, député de Richmond;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

10. RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2021

2021-02-17

CONSIDÉRANT QUE la prochaine année risque de ressembler à l'an passé;(Covid-19)

CONSIDÉRANT QUE nous ne pouvons faire de projection à long terme;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont d'accord pour conserver les responsabilités et comité de l'année passée;

POUR CES MOTIFS,
SUR PROPOSITION du conseiller Denis Vel,
APPUYÉ PAR Jean-Pierre Brien

QUE la liste des comités et des responsabilités demeure identique à l'an passé;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

11. ACHAT DE BACS BLEUS POUR LE RECYCLAGE

2021-02-18

PROPOSÉ PAR : Denis Vel
APPUYÉ PAR Pascal Gonnin
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle fasse l'acquisition de dix (10) bacs de recyclage pour offrir aux citoyens qui en feront la demande;

QUE le bac sera offert gratuitement avec la méthode du premier arrivé premier servi;

QU'une fois les dix (10) bacs écoulés l'offre se terminera;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

12. DOSSIER DES PLASTIQUES AGRICOLES

2021-02-19

CONSIDÉRANT QUE nous avons implanté le système de baillage du plastique agricole;

CONSIDÉRANT QUE nous voulons poursuivre avec ce service;

CONSIDÉRANT QUE le recrutement est difficile;

POUR CES MOTIFS,
SUR PROPOSITION du conseiller Réal Vel,
APPUYÉ PAR la conseillère Suzanne Casavant
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité accepte l'offre de M. Marc Béland d'effectuer le baillage du plastique agricole à forfait selon les modalités établies entre les parties;

QUE M. Marc Béland nous déposera tous les documents jugés utiles pour ce travail;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

13. ARRANGEMENT DE PAIEMENT DE TAXES 2021

2021-02-20

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut donner un répit aux propriétaires affectés par les répercussions de la Covid-19;

CONSIDÉRANT QUE des modalités sont mises à notre disposition;

POUR CES MOTIFS, le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle utilisera les moyens mis à notre disposition pour aider les propriétaires affectés par les répercussions de la Covid-19;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

14. VOIRIE

Les résidents de la rue du Sanctuaire nous demandent d'étudier une autre façon de faire le déneigement de la rue; le dossier sera discuté avec l'entrepreneur;

15. RÉOLUTION POUR AUTORISER LES DÉPENSES CONCERNANT LES TRAVAUX DE NETTOYAGE DES FOSSÉS POUR L'ANNÉE 2021

2021-02-21

CONSIDÉRANT QUE nous avons ciblé le 9e rang Ouest, le nettoyage du fossé sera exécuté avec la méthode tier inférieur sur 1 km estimé à huit mille dollars (8 000\$ plus les taxes applicables);

CONSIDÉRANT QUE le 9e rang Est le nettoyage de fossé sera effectué sur 500 m, les travaux sont estimés à quatre mille dollars (4 000\$) plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé des prix aux entrepreneurs de la région;

POUR CES MOTIFS,
SUR PROPOSITION du conseiller Jacques Bergeron et
APPUYÉ PAR Denis Vel
ET RÉSOLU

QUE de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte que les travaux soit exécuté par Excavation. Richard Bouthillette en respectant au maximum l'estimé proposé;

QUE tout dépassement de coût majeur devra être autorisé;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

16. RÉOLUTION POUR AUTORISER LES DÉPENSES CONCERNANT LES TRAVAUX D'INSTALLTION DE PONCEAUX POUR L'ANNÉE 2021

2021-02-22

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé à notre Directeur des travaux publics de nous déposer une liste des ponceaux à changer :

Voici la liste des ponceaux ciblés :

- Ponceau #46 situé sur le 9e rang Ouest, l'installation est estimée à deux

- mille six cents dollars (2 600\$) plus les taxes applicables;
- Ponceau #8 situé chemin Sainte-Anne Nord l'excavation est estimée à deux mille dollars (2 000\$) plus les taxes applicables;
- Ponceau #69 situé Chemin Mitchell l'installation est estimée à trois mille cent cinquante dollars (3 150\$) plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé des prix aux entrepreneurs de la région;

POUR CES MOTIFS,
SUR PROPOSITION de la conseillère Suzanne Casavant
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Brien
ET RÉSOLU

QUE de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte que les travaux soient exécutés par Excavation Léon Bombardier en respectant au maximum l'estimé proposé;

QUE tout dépassement de coût majeur devra être autorisé;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

17. RÉSOLUTION POUR L'ACHAT DE PONCEAUX POUR L'ANNÉE 2021
--

2021-02-23

CONSIDÉRANT QUE nous avons autorisé les changements de ponceaux;

CONSIDÉRANT QUE notre Directeur des travaux publics a demandé des prix aux fournisseurs de la région;

POUR CES MOTIFS,
SUR PROPOSITION du conseiller Réal Vel
APPUYÉ PAR Jacques Bergeron
ET RÉSOLU

QUE de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte la soumission du Centre du ponceau Courval :

- 9e Rang #46. 24'' x 40' = 1 199\$ plus les taxes applicables
- Chemin Mitchell #69. 30'' x 40' = 1 744\$ plus les taxes applicables

QUE les ponceaux seront livrés chez Excavation Léon Bombardier;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

18. RÉSOLUTION POUR OCTROYER LE CONTRAT DE FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS POUR L'ANNÉE 2021
--

Le dossier est remis à une séance ultérieure, il nous manque des informations;

19. RÉSOLUTION POUR OCTROYER LE CONTRAT DE DÉBROUSSAILLAGE DE BRANCHES CÔTÉ SUD POUR L'ANNÉE 2021
--

2021-02-24

PROPOSÉ PAR le conseiller Réal Vel
APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Bergeron
ET RÉSOLU

QUE le débroussaillage des chemins du côté Sud soit confié aux Entreprises Philippe Berthelette au montant maximum de trois mille cinq cents dollars (3 500 \$) (92\$/h x 38h) plus les taxes applicables;

QUE le fournisseur devra posséder tous les documents légaux pour exécuter les travaux demandés et être en mesure de les fournir sur demande;

QUE le tout est fait sous la surveillance du Directeur des travaux publics;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

20. RÉOLUTION POUR OCTROYER LE CONTRAT DU BALAYAGE DES RUES POUR L'ANNÉE 2021

2021-02-25

PROPOSÉ PAR le conseiller Réal Vel
APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Bergeron
ET RÉSOLU

QUE le balayage des rues soit octroyé selon la soumission de M. Rénald Meunier au montant de mille six cents dollars (1 600 \$) plus les taxes applicables, pour la saison 2021 (incluant le stationnement église et école, 200 \$)

QUE le fournisseur devra posséder tous les documents légaux pour exécuter les travaux demandés et être en mesure de les fournir sur demande;

QUE le tout est fait sous la surveillance du Directeur des travaux publics;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

21. RÉOLUTION POUR AUTORISER L'ACHAT DE GRAVIER CONCERNANT LE RECHARGEMENT DE CHEMINS 2021

2021-02-26

CONSIDÉRANT QUE nous aurons besoin de trois milles tonnes de gravier pour le rechargement de nos chemins;

CONSIDÉRANT QUE nous avons une carrière sur notre territoire et que pour chaque tonne vendue nous recevons une redevance;

POUR CES MOTIFS,
SUR PROPOSITION du conseiller Réal Vel,
APPUYÉ PAR la conseillère Suzanne Casavant
ET RÉSOLU

QUE le conseil autorise l'achat de trois milles (3 000) tonnes de graviers à Carrière Sainte-Anne au tarif de 11,70\$/tonne plus les taxes applicables;

QUE le transport du gravier soit effectué par Excavation Normand Jeanson inc;

QUE le fournisseur devra posséder tous les documents légaux pour exécuter les travaux demandés et être en mesure de les fournir sur demande;

QUE le tout est fait sous la surveillance du Directeur des travaux publics;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

22. RÉOLUTION POUR OCTROYER LE CONTRAT POUR LE NIVELAGE DES CHEMINS EN 2021

2021-02-27

PROPOSÉ par Pascal Gonnin
APPUYÉ PAR Jacques Bergeron

ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle octroie le contrat de nivelage des chemins et rang à Excavation Normand Jeanson inc. au taux de 120\$/l'heure plus les taxes applicables pour la niveleuse Caterpillar 140M;

QU'il doit posséder tous les documents légaux pour exécuter les travaux demandés et être en mesure de les fournir sur demande;

QUE le tout est fait sous la surveillance du Directeur des travaux publics;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

23. RÉSOLUTION POUR L'ACHAT DE L'ABAT POUSSIÈRE INCLUANT L'ÉPANDAGE POUR L'ANNÉE 2021

2021-02-28

PROPOSÉ PAR Jean-Pierre Brien

APPUYÉ PAR Jacques Bergeron

ET RÉSOLU

QUE le conseil achète de Sel IceCat Inc. le sel en billes au coût de cinq cent soixante-dix dollars la tonne (570\$/tonne), incluant l'épandage (plus taxes applicables);

QUE nos besoins pour 2021 sont de 48 tonnes métriques, afin de nous permettre de faire deux passages durant la saison;

QUE Sel IceCat Inc. nous garantit que son produit ne s'agglomèrera pas;

QU'une première livraison et épandage (38T) devra être faite fin mai;

QU'une deuxième livraison et épandage de (10T) devra être faite vers la mi-août;

QUE le fournisseur devra posséder tous les documents légaux pour exécuter les travaux demandés et être en mesure de les fournir sur demande;

QUE le tout est fait sous la surveillance du Directeur des travaux publics;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

24. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANCOIS

M. Coutu nous fait un résumé des dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François et les documents demeurent disponible pour consultation.

25. COMITÉS

Trans Appel inc : Depuis les quatre derniers mois, nous n'avons aucun participant. Un plan de développement sera fait grâce à une subvention de 50 % du mandat. Un nouveau nom est suggéré « Collectibus du Val-Saint-François »

25.1 CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

2021-02-29

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons pas contribué au repas des Fêtes à cause de la Pandémie;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil d'établissement veut offrir de la tire sur neige en respectant les classes bulles ;

POUR CES MOTIFS,
SUR PROPOSITION du conseiller Denis Vel,

APPUYÉ PAR la conseillère Suzanne Casavant
ET RÉSOLU

QUE le conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle offre le sirop nécessaire à l'activité pour un montant d'environ cent cinquante dollars (150\$) est estimé;

QUE le conseiller Jean-Pierre Brien s'offre pour l'organisation de l'activité et M. Jacques Bergeron lui donnera un coup de main tout en respectant les consignes sanitaires;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

26. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point supplémentaire

27. PÉRIODE DE QUESTIONS

Rencontre en Zoom et nous n'avons pas d'invité

28. LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-02-30

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Réal Vel que la session soit fermée, il est 20h30.

Mme Majella René, gma
DG et secrétaire-trésorière

M. Louis Coutu, maire
« en signant le présent procès-
verbal, le maire est réputé avoir
signé toutes les résolutions »